

## Déclaration d'IBFAN du 28 septembre 2025 sur les tire-lait

Les fabricants de tire-lait sont-ils conformes au Code ? <https://www.ibfan.org/?s=breast+pumps>

### Déclaration d'IBFAN – Medela, fabricants de tire-lait et fondations

Le fabricant de tire-lait Medela a contacté des organisations de soutien à l'allaitement à travers le monde pour leur annoncer qu'il avait cessé de produire et de commercialiser des tétines depuis novembre 2024 et qu'il avait arrêté la vente de biberons et de tétines en juillet 2025. Medela affirme désormais être « conforme au Code » et espère clairement être acceptée comme sponsor et partenaire bienveillant. Bien qu'IBFAN prenne note de ce changement de politique, nous invitons tous nos partenaires à faire preuve de prudence avant d'envisager toute relation avec Medela et ses fondations.

Vous trouverez ci-dessous certaines des préoccupations d'IBFAN concernant Medela, les fondations qu'elle utilise pour promouvoir ses intérêts, et concernant d'autres fabricants de tire-lait.

**1. Medela est une société à but lucratif basée en Suisse** qui fait la promotion agressive de ses produits. Medela a été fondée en 1961 par Olle Larsson et est aujourd'hui dirigée par son fils Michael Larsson. La Fondation Larsson-Rosenquist (FLRF) a été créée en 2013. Medela Holding AG<sup>1</sup> est la société mère du groupe Medela, qui se concentre sur « l'allaitement » et « les soins de santé » et compte 18 filiales employant plus de 1 500 personnes dans le monde entier.

### 2. Medela est-elle « conforme au Code » ? Non, pour plusieurs raisons

Tout d'abord, « conforme au Code » est un terme vide de sens, auto-attribué, qu'aucun fabricant commercial de produits d'alimentation pour bébés ne peut ni ne doit revendiquer. En l'absence d'une surveillance indépendante constante partout dans le monde, il est impossible de savoir si une publicité, un représentant commercial, un médecin sponsorisé ou un influenceur sur les réseaux sociaux ne persuade pas une mère quelque part qu'un produit résoudra ses problèmes d'alimentation. Ni l'OMS ni l'UNICEF n'ont mis au point de mécanismes permettant d'accréditer les entreprises comme étant conformes au Code. Tous les outils disponibles sont destinés à surveiller les violations plutôt qu'à accréditer la conformité au Code.

Deuxièmement, bien que le Code ne s'applique pas spécifiquement aux tire-lait, la promotion de tout produit destiné à l'alimentation des bébés, en particulier ceux qui modifient fondamentalement la relation d'allaitement, pourrait nuire à l'allaitement et enfreindre l'article 1, l'objectif du Code, qui est de protéger l'allaitement.

Troisièmement, Medela continue de fabriquer des produits qui relèvent du champ d'application du Code. Les biberons Medela sont désormais rebaptisés « récipients pour lait maternel » et deviennent des biberons lorsqu'on y ajoute une tétine et un anneau.<sup>2</sup> Medela continue de produire et de vendre des « bouteilles pour besoins spéciaux », un type de biberon qui, dans certains pays, relève des lois nationales basées sur le Code.

1 Switzerland Global Enterprise (S-GE) [www.s-ge.com/en/company/medela-ag](http://www.s-ge.com/en/company/medela-ag)

2 <https://www.medela.com/en/about-medela>

### **3. Quel est le problème avec la commercialisation des tire-lait ?**

IBFAN reconnaît que de nombreuses personnes trouvent les tire-lait utiles, en particulier lorsque le congé maternité est court. Les tire-lait peuvent également avoir une fonction thérapeutique, par exemple en aidant les mères à fournir leur lait aux prématurés nécessitant des soins néonatals et séparés de leur mère.

IBFAN craint que la promotion commerciale des tire-lait ne nuise à la relation normale d'allaitement (allaitement direct) et à la pratique de l'expression manuelle (pour exprimer le lait maternel lorsque cela est nécessaire). Afin de générer les profits attendus par leurs propriétaires et leurs actionnaires, les fabricants de tire-lait font largement la promotion de leurs produits auprès du secteur des soins de santé, du grand public, des futurs parents et des nouveaux parents qui ne réalisent peut-être pas qu'ils ont besoin d'un soutien personnalisé en personne pour les aider à les utiliser correctement.

Utilisés de manière incorrecte, les tire-lait peuvent endommager les tissus mammaires et provoquer engorgements et mastites.<sup>3</sup> Il convient de noter que les effets indésirables liés aux tire-lait sont sous-déclarés à la FDA.<sup>4</sup> La dépendance vis-à-vis du financement des fabricants de tire-lait pour les conférences et les formations peut créer des conflits d'intérêts et nuire aux cultures traditionnelles d'allaitement et aux techniques d'expression manuelle. Cela peut entraîner une augmentation du taux d'alimentation au biberon, une diminution de l'allaitement et une augmentation des risques pour la santé dans les pays du Sud et une charge financière inutile pour les communautés et les familles à faibles revenus.

### **4. L'alimentation au lait maternel n'est pas la même chose que l'allaitement maternel ni équivalente à celui-ci**

*« Le contact peau à peau favorise les mécanismes de maturation, notamment: le contrôle de la température, le métabolisme et l'adaptation diurne. Le lait maternel exprimé dans un biberon est supérieur au lait artificiel, mais l'allaitement directement au sein est associé à des taux d'asthme plus faibles, à une présence plus importante de bifidobactéries bénéfiques et à une meilleure autorégulation de l'apport énergétique chez le nourrisson, ce qui le protège contre l'obésité. »* Série Lancet sur l'allaitement maternel, 2023.<sup>5</sup>

La promotion non ciblée des tire-lait normalise leur utilisation et, aux États-Unis, l'allaitement maternel (appelé « nursing » dans ce pays) est redéfini comme « alimentation au lait maternel ».

**Il existe des différences fondamentales entre le lait directement pris au sein pendant l'allaitement, et le lait tiré.** L'allaitement est un geste spécifique à l'espèce humaine, adapté aux bébés et aux jeunes enfants. Il repose sur une réactivité personnalisée entre la mère et son enfant.

• Des recherches ont montré que le fait de permettre aux bébés et aux jeunes enfants de téter au sein permet à leur salive d'interagir avec le lait maternel et le système immunitaire de la mère. Cette interaction envoie des messages au cerveau de la mère sur ce dont le bébé ou le jeune enfant a besoin pour survivre et se développer. Cette interaction physiologique unique contribue à garantir l'apport de nutriments spécifiques et d'anticorps qui favorisent une croissance et un développement optimaux et protègent contre les maladies.<sup>6</sup>

3 Pay at the pump?: Problems with electric breast pumps. Social Science & Medicine 292 (2022) 114625  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34891033/>

4 Breast pump adverse events: reports to the food and drug administration  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/15886342/>

5 [www.thelancet.com/series/breastfeeding-2023](http://www.thelancet.com/series/breastfeeding-2023)

6 <https://www.nature.com/articles/s41598-018-33519-3>

- L'allaitement fournit un lait maternel spécialement adapté à l'âge et au sexe du bébé, dont la composition évolue au fur et à mesure que le bébé se développe, s'adaptant à l'heure de la journée ainsi qu'au cours d'une tétée.
- L'allaitement est un contraceptif naturel connu sous le nom de la MAMA (méthode de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée). La suppression hormonale de l'ovulation n'a été étudiée que pour l'allaitement maternel exclusif direct, sans longs intervalles entre les tétées. Selon l'OMS, le risque de grossesse lors de l'utilisation correcte de cette méthode est inférieur à 1 % au cours des six premiers mois.<sup>7</sup>

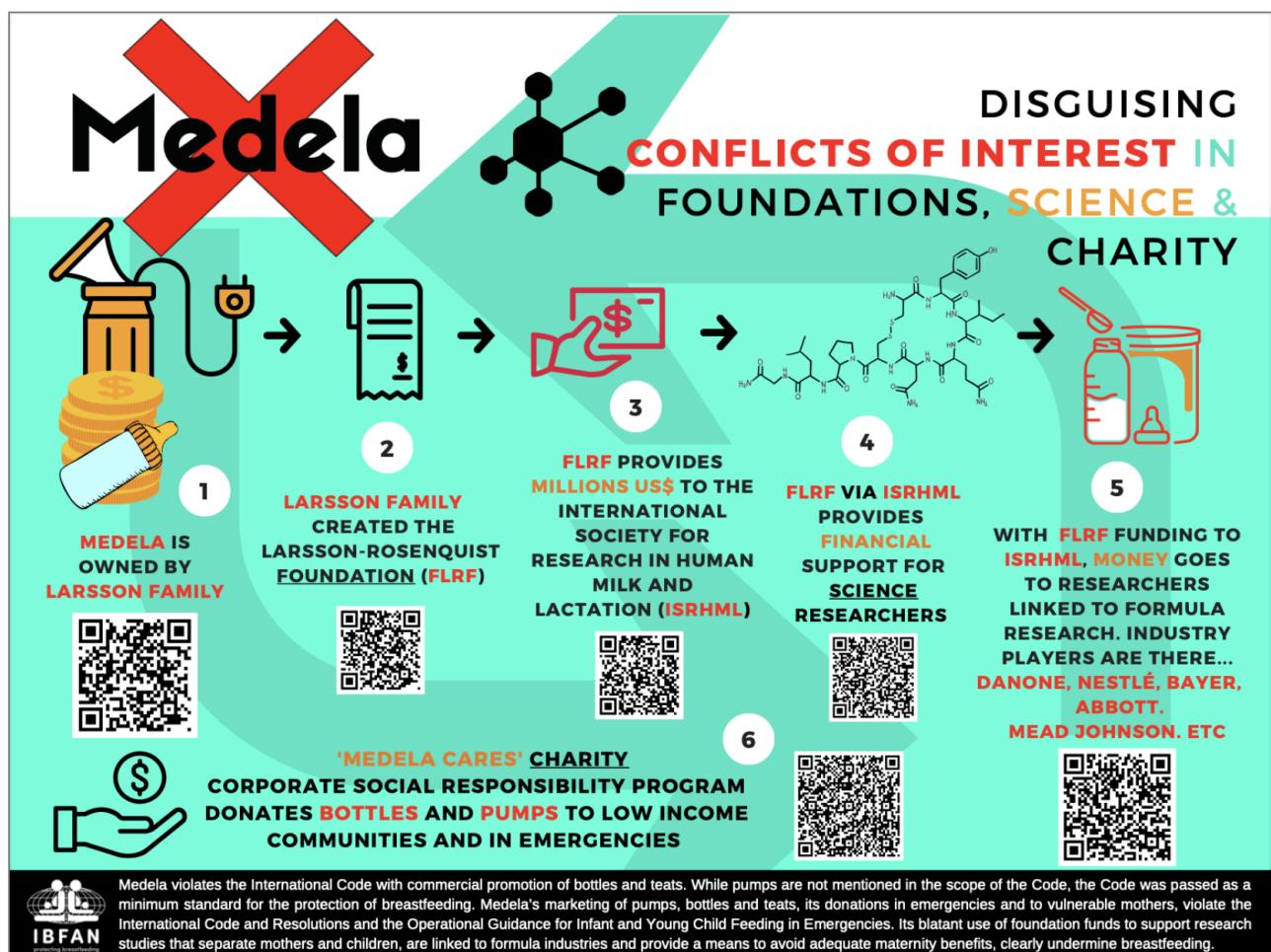
## 5. Quels sont les risques liés au partenariat avec les fabricants de tire-lait et leurs fondations ?

**Premièrement** : Medela et les fabricants de produits d'alimentation pour bébés comprennent le « pouvoir de l'association ». Par l'intermédiaire de fondations telles que la FLRF, les entreprises (et leur fondation, s'elles en ont une) recherchent des alliances stratégiques et des partenariats avec IBFAN, des professionnels de la santé, des chercheurs, des institutions et des groupes de soutien à l'allaitement, affirmant que ces collaborations amélioreront les taux d'allaitement.

Les entreprises admettent rarement que leur motivation est d'augmenter le nombre de clients potentiels, ce qui est l'essence même de toute entreprise à but lucratif.

**Deuxièmement** : les partenariats public-privé conduisent invariablement à une « gouvernance partagée », permettant à des entités à but lucratif, sans responsabilité démocratique, d'obtenir une place à la table des décideurs politiques en matière de santé, où elles peuvent influencer les politiques en leur faveur.

**Troisièmement** : le financement et le parrainage de la recherche, des associations professionnelles et du matériel de formation par des entreprises à but lucratif sont autant de formes de marketing.



Pour IBFAN, un partenariat avec Medela et d'autres fabricants de tire-lait et leurs fondations créerait un conflit d'intérêts inacceptable.<sup>8</sup>

## **6. Les tire-lait sont difficiles à nettoyer et à utiliser dans les situations d'urgence humanitaire**

Le don et la distribution incontrôlée de tire-lait et d'équipements apparentés sont interdits par le Guide opérationnel sur l'alimentation des nourrissons en situation d'urgence (OG-IFE) v3.0 (2017).<sup>9</sup>

## **7. L'impact environnemental et contaminants**

Les dispositifs et produits d'alimentation infantile et leurs emballages présentent des risques inhérents. Les plastiques et les perturbateurs endocriniens augmentent la charge chimique des nourrissons et des jeunes enfants, ce qui a un impact négatif sur leur système immunitaire, reproductif et endocrinien.

Comme tout produit industriel, la fabrication des tire-lait laisse une empreinte carbone qui contribue au changement climatique. Ces problèmes et les déchets chimiques et plastiques augmentent lorsque les tire-lait, les biberons et les tétines sont promus sans réel besoin.

## **8. Conclusion**

IBFAN comprend les problèmes de financement auxquels sont confrontés nos partenaires nationaux et internationaux qui font tant pour soutenir et protéger les mères qui allaitent. Cette note a été préparée en réponse à de nombreuses demandes visant à clarifier la position d'IBFAN.

Conformément à notre politique de financement, IBFAN ne sollicite ni n'accepte de fonds, de dons, de cadeaux ou de parrainage de la part des fabricants ou distributeurs (ou de leurs fiducies ou fondations) de produits d'alimentation pour nourrissons et jeunes enfants et de produits apparentés. Les groupes IBFAN sont également encouragés à ne pas accepter de financement de la part d'autres entreprises à but lucratif.

La question de la collaboration et de la participation à des conférences est complexe et est expliquée dans notre document de 2006 intitulé « *Guidance for IBFAN groups on participation in events sponsored fully or partially by companies with commercial interest in infant and young child feeding* » (Guide à l'intention des groupes IBFAN sur la participation à des événements sponsorisés en tout ou en partie par des entreprises ayant un intérêt commercial dans l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants).

Traduction française par GIFA, version du 21 novembre 2025

---

8 <https://www.babymilkaction.org/archives/37896>

9 [www.ennonline.net/about/ife-core-group-history-and-intent](http://www.ennonline.net/about/ife-core-group-history-and-intent) et <https://iycfehub.org>